

Vous ne pouvez lire ce mail correctement ? [Consulter à partir de votre navigateur](#)



Pratique de la procédure d'appel

Vendredi 6 novembre 2015 - Lyon

- Maîtriser les fondamentaux : objectifs poursuivis, effets et conditions de recevabilité
- Cerner les différents circuits procéduraux et envisager les possibilités de régularisation
- Connaître le formalisme des actes de procédure propre à l'appel

[Inscription en ligne](#)

Réparation du préjudice corporel

Jeudi 3 décembre 2015 - Lyon

- Mise à jour jurisprudentielle des principales notions de la nomenclature Dintilhac
- Objet et modalités du recours des tiers payeurs (prestations indemnitaires, droit de préférence, concordances)
- Pratiquer quelques aspects de la méthode de liquidation des préjudices économiques

[Inscription en ligne](#)

Actualité du divorce et calcul de la prestation compensatoire

Mardi 15 décembre 2015 - Lyon

- Connaître la dernière jurisprudence en matière de divorce
- Comprendre les règles de fixation de la prestation compensatoire
- Cerner les apports de la loi du 16 février 2015

[Inscription en ligne](#)

INTERVENANTS :

Pratique de la procédure d'appel

Mathieu SEYFERT
Séverine MARTIN,
Avocat associé, Cabinet Martin
Seyfert & Associés

Réparation du préjudice corporel

Hugues ADIDA-CANAC,
Conseiller référendaire à la 2ème
chambre civile de la Cour de
cassation, Professeur associé à
l'Université du Maine
Dominique ARCADIO,
Avocat associé, Cabinet Arcadio &
Associés
Stéphanie PORCHY-SIMON,
Professeur à l'université Jean
Moulin Lyon III, Directrice de
l'équipe de recherche de droit privé

Actualité du divorce et calcul de la prestation compensatoire

Sylvain THOURET,
Avocat au Barreau de Lyon, Maître
de conférences associé à
l'Université Jean Moulin Lyon III

INFORMATIONS - INSCRIPTIONS : Tél.: 01 40 64 13 00
Fax : 01 40 64 54 69 | e-mail : inscription@dalloz.fr
Retrouvez toute nos formations sur www.dalloz-formation.fr

 Retrouvez-nous
sur facebook !

DALLOZ

Vous ne souhaitez plus recevoir d'email de notre part, [cliquez sur le lien suivant](#)